

**Motion Kuttel et consorts**  
**demandant la création d'un bureau de statistique**

---

*Développement*

**M. Eugène Kuttel :** — Il y a un an, notre collègue Dentan demandait l'étude de la création d'un bureau cantonal de statistique, éventuellement en collaboration avec la ville de Lausanne, ceci par la voie de la simple question ; resté sans réponse, il est revenu à la charge au début de la présente session.

Le rapport de gestion de 1963 reprend la même demande émanant de la sous-commission présidée par M. Serge Neukomm ; la réponse à l'observation a été que la question était à l'étude.

Divers sondages m'ont convaincu de la nécessité de reprendre cette importante question sous la forme plus complète et plus impérative de la motion. Je m'en suis ouvert à ceux qui s'étaient déjà exprimés à ce sujet : MM. Dentan et Neukomm figurent ainsi parmi les premiers signataires de notre intervention.

Maints députés ont buté au cours de leur activité parlementaire sur l'obstacle d'une information statistique fragmentaire dans presque tous les domaines de la vie cantonale.

Le Conseil d'Etat admet les lacunes et les difficultés qui en résultent dans sa réponse à l'observation de la commission de gestion : « Il est certain, écrit-il, que les services de l'administration cantonale sont appelés pour la plupart à établir les statistiques nécessaires à leur activité ou à leurs études. Souvent les données de base leur font défaut et doivent être rassemblées à grand peine par un service alors que ce travail a peut-être déjà été fait ailleurs ». Il conclut en déclarant que cette situation a préoccupé le gouvernement.

Pour beaucoup de profanes la statistique n'est encore qu'une forme aimablement déguisée du mensonge... Cette appréciation qui pouvait avoir quelque fondement autrefois ne correspond plus à la réalité : basée essentiellement sur des données mathématiques, la statistique est maintenant une science dont la société ne peut plus se passer pour maîtriser les ligues de force de son évolution et de son développement.

Nous emprunterons au spécialiste l'aperçu qui définit la statistique et le rôle qu'elle joue en quelques lignes :

« Dans tous les domaines de l'activité humaine actuelle, on a recours à ces informations chiffrées que sont les statistiques : mouvements démographiques, tendance du marché, expansion et régression économiques, etc., sont basés sur les statistiques ou les calculs de probabilité qui en découlent. Elles sont devenues l'argument fondamental qui dirige ou force les décisions. C'est à leur aune que les Etats, les entreprises, à quelque échelle que ce soit, que les organisations économiques de toutes obédiences et de tous caractères vérifient et étalonnent leur situation courante et sur leurs données qu'ils préparent l'avenir. L'activité d'un bureau fédéral de statistique, les innombrables questions auxquelles il doit — ou devrait pouvoir — répondre sont la preuve que les statistiques sont devenues l'une des pierres d'angle de la structure du monde actuel. Elles peuvent être et devenir — si l'on sait éviter les nombreuses exagérations qu'elles ont suscitées — non plus seulement l'un des services les plus utilisés aujourd'hui, mais également l'un des plus utiles. »

Le nombre et la répartition des bureaux de statistique officiels en Suisse méritent d'être connus : la Confédération confie au bureau fédéral de statistique les enquêtes à caractère permanent qui sont répétées périodiquement et concernent l'ensemble du pays (par exemple les recensements de la population et des entreprises). L'activité du bureau englobe encore quantité d'enquêtes sur les matières les plus diverses et dont les renseignements sont indispensables à la conduite d'un Etat moderne.

En Suisse romande, le canton de Genève bénéficie depuis soixante-dix ans d'un bureau de statistique, auquel le ville confie également des tâches. Le bureau de statistique de Neuchâtel a un statut mixte : il est une section d'un service de l'Etat gérée en commun avec l'économie privée par le truchement du « Centre économique ». Jusqu'à ces toutes dernières semaines, un fonctionnaire faisait office de statisticien à Fribourg en dehors de ses heures de bureau. Le besoin de renseignements plus complets est devenu si pressant que le Conseil d'Etat vient de décider en octobre la création du bureau cantonal de statistique. Evolution symptomatique ! En Suisse alémanique, Berne, Zurich, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Lucerne et Saint-Gall (récemment) ont chacun un service de statistiques générales et pour l'un des cantons plus particulièrement agricoles. Le Tessin possède son bureau de statistique.

Cette énumération démontre que les bureaux de statistique can-

tonaux entrent dans les mœurs et qu'ils sont considérés, de plus en plus, comme l'un des moyens propres à faciliter l'exercice du pouvoir. L'Etat, dont on dit volontiers qu'il est la plus grande entreprise du canton par le nombre de ses administrés et l'ampleur de son corps de serviteurs dans tous les secteurs de la vie économique, sociale, culturelle, ne peut pas renoncer sans risques aux moyens modernes d'investigation pour éclairer les choix décisifs qu'il doit mûrir et prendre quotidiennement. Hélas ! l'empirisme, l'intuition, le bon vouloir n'y suffisent plus... La prospective a besoin de données précises. Il vaut donc la peine de s'interroger, en qualité de membre du législatif cantonal, sur l'opportunité de créer un service de statistique.

Pour que la démonstration soit plus complète et, espérons le, convaincante, nous brosserons à grands traits l'activité du bureau de statistique genevois institué par une loi, déjà, en 1896 ! Nous emprunterons à la *Tribune de Genève* du 16 septembre 1964, qui décrit une équipe de mathématiciens, d'économistes, de démographes, d'organiseurs et d'employés de bureau, passionnée par son travail : Quatre secteurs se répartissent les tâches : le service démographique, élément de base du bureau de statistique, qui dresse les bilans réguliers de la population genevoise ; les services Economie I et II se voient confier les enquêtes spécialisées menées sur demande et qui touchent les domaines les plus variés. Economie I s'occupe plus spécialement des questions d'indices et d'ordre financier. Economie II englobe tout ce qui touche à la construction ; le quatrième secteur est celui des services communs. Son activité est axée sur les enquêtes concernant le bâtiment, les marchés et les magasins. Le parc des machines lui est rattaché.

Vous apprendrez avec intérêt qu'Economie I et II travaillent pour les commissions du Grand Conseil genevois, procèdent à des enquêtes pour le compte de l'Université, s'occupent du mouvement hôtelier pour la Confédération, d'enquêtes de type médical sur la jeunesse, etc. Ce sont ces services qui élaborent les statistiques demandées par la ville de Genève. La collaboration entre les deux grandes administrations publiques de la ville et du canton est sur ce point effective et efficace : l'exemple pourrait faire école.

Le bureau genevois ne travaille pas en vase clos. L'essentiel des enquêtes est publié mensuellement sous forme de fascicules imprimés. Une brochure éditée chaque année résume l'activité des douze mois précédents.

Rien ne démontre mieux combien cette institution est utilisée et appréciée que le volume sans cesse croissant des tâches qu'elle doit accomplir : entre le premier semestre de 1963 et le premier semestre de 1964, l'augmentation a été de l'ordre de 40 % ! Ce qui permet de comprendre le titre donné par la *Tribune de Genève* à l'article auquel je viens de faire des emprunts « Le bureau cantonal de statistique est devenu un rouage indispensable à l'économie genevoise » et, ajouterons-nous, à la conduite rationnelle de la chose publique. Ce sont les deux aspects fondamentaux que je me proposais de dégager à votre intention, en ayant conscience de n'avoir traduit qu'imparfaitement la complexité et la variété de l'activité d'une telle institution.

Revenons maintenant à notre canton : la mise en train d'un bureau vaudois de statistique exige une étude préalable où soient clairement définis les besoins justifiant sa création, les tâches permanentes ou occasionnelles qui lui seront confiées, les collaborations publiques ou privées qui lui seront nécessaires, le centre électronique dont il pourra disposer, le statut juridique qui lui sera fait (officiel, semi-public ou privé) et les ressources qui seront mises à sa disposition.

L'étude préliminaire doit encore porter sur la géographie économique du canton, avec l'analyse des activités fondamentales de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, du tourisme, auxquelles l'expansion, la modernisation, la revitalisation, la conversion éventuelle posent de vastes problèmes concernant l'ensemble du canton et plus particulièrement les populations des diverses régions en voie de transformation.

Les autres têtes de chapitres seront les mouvements démographiques (dépeuplement, migration), l'enseignement, la formation professionnelle, l'hygiène, la prévoyance sociale, le travail et les salaires, la qualité de la main-d'œuvre disponible, le revenu cantonal.

L'examen de ces questions devrait permettre au Conseil d'Etat de se déterminer sur l'opportunité de créer un bureau de statistique, dont les enquêtes faciliteront un certain nombre d'options difficiles à prendre actuellement, faute d'informations systématiques suffisantes. Trop souvent, nous tâtonnons, alors qu'il faudrait pouvoir décider en connaissance de cause avec netteté ! La conduite des affaires cantonales y gagnerait certainement en rapidité, en efficacité et sécurité.

Si le Conseil d'Etat se prononce en faveur de la création d'un bureau vaudois, il devra fixer quelles statistiques s'avèrent les plus

indispensables et les plus urgentes pour le canton ; il devra prévoir aussi les premières étapes du programme de travail et le genre et la fréquence des publications.

Le patronat, les syndicats, les activités principales de l'économie, l'Université, l'aménagement du territoire et la recherche d'industries nouvelles devront être associés à l'activité du Bureau vaudois de statistique pour provoquer et maintenir les contacts permettant de connaître les besoins des différents secteurs et de les coordonner. L'entreprise, pour être pleinement valable, doit être greffée sur la vie du pays. Elle sera dynamique et efficace à cette condition !

Mon expérience du Grand Conseil — 12 ans —, l'analyse des réalisations suisses et genevoises, m'ont convaincu de la nécessité de poser une fois de plus le postulat de la création d'un bureau de statistique. Je veux espérer que cette nouvelle démarche et l'information du législatif, ainsi que celle de l'opinion publique, seront de nature à accélérer les études en cours.

La *Tribune de Lausanne* du 17 septembre 1964, a consacré un article au Bureau de statistique de Genève sous la plume de Max Syfrig, qui se terminait ainsi : « Qu'attendent donc le canton de Vaud, la ville de Lausanne et les principales communes vaudoises (éventuellement ensemble) pour forger un outil aussi manifestement utile et nécessaire ? Gouverner, c'est prévoir ! Mais prévoir juste : et la statistique y aide ». Cette conclusion sera la nôtre.

J'ignore si le Conseil d'Etat admet que cette motion lui soit renvoyée directement. Cela paraît possible et permettrait de faire l'économie d'une commission. D'autre part, l'étude faite par une commission est parfois plus approfondie. Aussi suis-je assez perplexé.

Toute réflexion faite, cette question ayant été déjà soulevée par la commission de gestion, je me contenterai du renvoi au Conseil d'Etat.

La discussion préalable n'est pas utilisée.

**La motion est renvoyée au Conseil d'Etat pour étude et rapport.**

---

La séance est levée à 15 h. 45.

---